

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIMEYRAT DU 26 JUIN 2026 à 18H30

Nombre de Conseillers	
En exercice	11
Quorum	6
Présents	10

Président de séance : M. SAUTIER Claude, Maire

Présents : M. SAUTIER Claude, M. CONSTANT Didier, Mme PESQUIER Marie-Eugénie, M. BAYLET Francis, M. CHIOROZAS Jean-Paul, Mme MOULINIER Annie, Mme GAILLARD Christine, Mme DUMAS Natacha, M. DUMAURE Arnaud, M. RAYNAUD Sylvain.

Absente : Mme PATRIS Hélène

Secrétaire de séance : Mme DUMAS Natacha

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Arrêté du Procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026
- Comptes-rendus de réunions
- Modalités de mise en œuvre du télétravail
- Remboursement forfaitaire des frais de transport, péage, stationnement, repas, hébergement des personnels en déplacement
- Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
- Mise à disposition de personnel par la commune de Limeyrat au SIVS Fossemagne-Limeyrat pour l'accompagnement du transport scolaire
- Point budgétaire et trésorerie
- Point sur les travaux de voirie et bâtiments

INFORMATIONS DU MAIRE

- Communication sur le CNAS/CDAS

QUESTIONS DIVERSES :

- Création d'emploi et aménagement du temps de travail
- Modalités d'adaptation à la canicule
- Bilan d'étape de l'approvisionnement de la cantine

Mme Natacha DUMAS est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 05 juin 2026 est approuvé :

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Chiorozas, Moulinier, Gaillard, Dumas, Dumaure, Raynaud : 10 voix, Contre : 0 voix ; Abstention : 0

COMPTES-RENDUS DE RÉUNIONS

Réunion du « groupe culture » du Centre social : 08/06/2026

Mise en place d'un projet autour de la photo sur le secteur du centre social. Titre « ça se regarde, photos vagabondes ». A Limeyrat, exposition de la BDDP à la bibliothèque sur les artisans autrefois, complétée par des photos d'artisans in situ de la commune en activité ou retraités (réalisées par M. Gyslhain Aube). Des photographies d'hier et d'aujourd'hui seront imprimées sur bâches.

Les écoles seront associées au projet, notamment à travers la circulation d'une valise sur la photo.

Comité syndical SMBVV : 11/06/2026

Election du président et de 6 vice-présidents.

Comité syndical SIVS Thenon : 11/06/2026

Votes des CFU du syndicat et de la régie. Renouvellement de la demande de passage du bus de notre RPI par Ajat.

Assemblée générale de l'ATD : 11/06/2026

Présentation des missions de l'ATD et des services.

L'accent est mis sur la sécurité informatique et la protection de données : plusieurs outils sont en cours de développement.

Conseil d'école : 15/06/2026

- Point sur les projets pédagogiques, notamment le voyage scolaire à l'Ile d'Oléron de tous les élèves de la petite section au CM2 : une très belle réussite. Les maîtresses remercient tous les généreux donateurs qui ont soutenu le projet

- Effectifs prévus à la rentrée de septembre 2026 soit 69 élèves :

Fossemagne : PS : 8 ; MS : 10 ; GS : 10 ; CP : 9 ; CE1 : 9

Limeyrat : CE2 : 9 ; CM1 : 7 ; CM2 : 7

- Point sur la sécurité et les travaux à réaliser.

Rendez-vous avec l'entreprise de signalétique : 23/06/2026

Repérage sur le terrain des lieux d'implantation des tracés, des panneaux.

Comité syndical du SIVS du RPI : 24/06/2026

Organisation d'une réception pour le départ de Mme Fournier qui cessera ses fonctions d'accompagnatrice dans le bus scolaire à la fin de l'année scolaire.

Mise à disposition de personnel par la commune de Limeyrat au SIVS pour l'accompagnement dans le bus scolaire et signature d'une convention.

Assemblée Générale Passerelle : 25/06/2026

Départ au CIAST de Terrasson de l'activité périscolaire et de l'accueil de loisirs.

Succès de la recyclerie.

Conseil d'Administration de l'ADMR :

Des problèmes de personnels à la fédération de la Dordogne avec plusieurs démissions.

L'association de Thenon est en léger déficit malgré une augmentation de 7% de l'activité.

ORDRE DU JOUR

Modalités de mise en œuvre du télétravail :

Réflexion sur les adaptations à retenir pour une application locale pour le poste de secrétariat en cas de problèmes de déplacements.

Le télétravail est une forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication ;

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation ;

L'employeur prend en charge les coûts découlant directement de l'exercice des fonctions en télétravail, notamment le coût des matériels, logiciels, abonnements, communications et outils ainsi que de la maintenance de ceux-ci ;

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Chiorozas, Moulinier, Gaillard, Dumas, Dumaure, Raynaud : 10 voix, Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération 2026-39 est adoptée

Remboursement forfaitaire des frais : transport, péage, stationnement, repas, hébergement des personnels en déplacement.

Le Maire rappelle qu'est considéré en déplacement, l'agent qui se déplace, pour les besoins du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale. les barèmes ayant évolué, il est nécessaire de revoir la délibération n° 2022-03 qui est abrogée.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Chiorozas, Moulinier, Gaillard, Dumas, Dumaure, Raynaud : 10 voix, Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération 2026-40 est adoptée, la délibération n° 2022-03 est abrogée

Régime Indemnitaire (RIFSEEP) :

Le maire informe l'assemblée que la délibération n° 2024-33 du 02 décembre 2024 sur le RIFSEEP ne prévoyait pas la présence d'agent de catégorie A ou B. La création par la délibération n° 2026-35 du 05 juin 2026 d'un poste de Rédacteur à temps incomplet de 31h00 impose de revoir la répartition entre la part fixe (IFSE) et la part variable (CIA) du RIFSEEP :

Pour les emplois de catégorie A - IFSE : 85% et CIA : 15 %

Pour les emplois de catégorie B - IFSE : 88 % et CIA : 12 %

Pour les emplois de catégorie B - IFSE : 90 % et CIA : 10 %

Les montants de base du RIFSEEP demeurent inchangés pour toutes les catégories.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Chiorozas, Moulinier, Gaillard, Dumas, Dumaure, Raynaud : 10 voix, Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération 2026-41 est adoptée, la délibération n° 2024-33 est abrogée

Mise à disposition de personnel :

En raison du départ à la retraite de Mme Danielle Fournier, employée par le SIVS pour accompagner les élèves dans le bus scolaire, la commune de Limeyrat propose qu'un de ses agents soit mis à disposition du syndicat pour effectuer ces fonctions à raison de deux heures par jour d'école selon la convention ci-jointe, acceptée par le comité syndical.

Le temps d'emploi de cet agent sera augmenté d'une heure par jour, le complément d'une heure (correspondant à du ménage à l'école) sera proposé à un autre agent de la commune.

Pour : Sautier, Constant, Pesquier, Baylet, Chiorozas, Moulinier, Gaillard, Dumas, Dumaure, Raynaud : 10 voix, Contre : 0 voix ; Abstention : 0

La délibération 2026-42 est adoptée

Point budgétaire et trésorerie :

Le solde en trésorerie s'élève à 55 746,05 € au 26 juin 2026

Point sur les travaux de voirie et bâtiments :

- L'ATD a bien enregistré les demandes de la commune de bénéficier de son aide pour les études de faisabilité de l'aménagement de la place St Hilaire et de la construction d'un bâtiment technique. Des RDV sont fixés pour un premier repérage sur le terrain.
- L'entreprise de signalétique est venue pour préparer le chantier : repérage pour l'implantation des panneaux (notamment présignalisation), rajout de lignes blanches déterminant l'axe de la chaussée au niveau du carrefour Rue du Séquoia/Rue d'Abzac, d'un passage piéton à la sortie de la salle des fêtes vers la Rue d'Abzac avec réservation d'une bande de 1 mètre servant de cheminement piéton vers la place St Hilaire.
Le nouveau devis sera inférieur au devis d'origine malgré certains rajouts en raison de la modification du type de revêtement en résine.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Communication sur le CNAS/CDAS

Le maire informe les élus que le CNAS/CDAS offre de multiples avantages à destination des agents de la collectivité. Les élus en sont par principe exclus mais peuvent néanmoins prétendre à deux avantages :

- un abonnement réduit à « Passtime » à 34,90 € au lieu de 59,90 € (demander un bon au secrétariat)
- l'accès gratuit à « Mozaik.co », une bibliothèque numérique de presse, livres, cours en ligne et services divers.

QUESTIONS DIVERSES

- Création d'emploi et aménagement du temps de travail :

La cuisinière est toujours employée sous forme de contrat précaire en raison du maintien du poste de cuisinière titulaire.

Cette situation est préjudiciable en termes de rémunération, de plan de carrière.

Il est proposé de créer un nouveau poste, le retour de l'agent titulaire étant très hypothétique. Ce poste correspondrait à la situation actuelle avec une augmentation de temps de travail de 4 heures hebdomadaires pour le ménage et un ajustement correspondant à différentes tâches : menus, approvisionnement...

- Modalités d'adaptation à la canicule :

Pour minimiser les impacts de la canicule, plusieurs initiatives ont été prises dans l'urgence. La probabilité de connaître à nouveau une telle situation étant grande, il y a lieu de procéder à une réflexion d'ensemble pour l'ensemble des services de la commune.

- Approvisionnement de la cantine :

Il serait bon de faire le point sur les commandes, la satisfaction des enfants (refus, gaspillage...), les fournisseurs, la possibilité de commander avec Fossemagne pour permettre à de petits producteurs de livrer...

Fin de la séance à 20h30

Les délibérations n° 2026-39 à 2026-42 ont été adoptées.

Procès-verbal arrêté à la séance du 20 août 2026.

Signatures

Le Maire,

la secrétaire de séance

Natacha DUMAS

